



Commune de BERTRANGE

## CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir n° 4464 du 09/08/2021 concernant les travaux suivants :

**construction d'une maison d'habitation unifamiliale à  
L-8072 BERTRANGE 20, rue des Chênes a été délivrée.**

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-611).

*Bertrange, le 09/08/2021  
Le Bourgmestre,*

*Frank COLABIANCHI*

*La présente a été affichée sur le chantier en date du 25/08/2021*

*par Monsieur RODENMACHER*

*Signature*



Commune de BERTRANGE

Autorisation N°4464 du 09/08/2021 4/3



Commune de BERTRANGE

## CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

L'autorisation à bâtir n° 4458 du 09/08/2021 concernant les travaux suivants :

**construction d'une maison d'habitation unifamiliale en bande à**

**L-8071 BERTRANGE 51, A Pourpelt a été délivrée.**

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-611).

*Bertrange, le 09/08/2021*  
*Le Bourgmestre,*

*Frank COLABIANCHI*

*La présente a été affichée sur le chantier en date du 24/08/2021*



Commune de BERTRANGE

par Monsieur .....  
*RODEN RACHER*

*[Handwritten signature]*  
.....  
Signature



Commune de BERTRANGE

## CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

L'autorisation à bâtir n° 4457 du 09/08/2021 concernant les travaux suivants :

**construction d'une maison d'habitation unifamiliale jumelée à**

**L-8084 BERTRANGE 15, rue de la Pétrusse a été délivrée.**

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-611).

*Bertrange, le 09/08/2021  
Le Bourgmestre,*

*Frank COLABIANCHI*

*La présente a été affichée sur le chantier en date du 25/08/2021*



Commune de BERTRANGE

par Monsieur *RODENHACHER*

*Signature*

Autorisation N°4457 du 09/08/2021 4/3